

DEPARTEMENT DU LOT
CANTON DE GRAMAT
COMMUNE DE
46 500 LE BASTIT
Tél : 05 65 38 75 97
e-mail : mairie.lebastit@wanadoo.fr

A Le Bastit, le 27 septembre 2023

Madame, Monsieur,

Le conseil municipal a décidé de renouveler l'aide exceptionnelle accordée aux familles pour chaque enfant, scolarisé à l'école primaire ou au collège, inscrit à une pratique régulière d'activité culturelle, artistique ou sportive.

L'aide financière fixée à 30 € par enfant sera versée aux parents pour une inscription durant l'année scolaire 2023-2024 dans une association culturelle, artistique ou sportive, sous présentation d'une licence, d'un abonnement ou d'une adhésion.

Si vous êtes concernés, vous êtes invités à vous inscrire en mairie en fournissant une copie de l'adhésion ou licence ainsi que votre RIB. Vous pouvez également communiquer ces documents par mails ou par courrier.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, et souhaitant de belles activités à vos enfants, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire,



Eliette ANGELIBERT